

ANNEXE 9



le 29 mars 2024

Commune de Mont Lozère et Goulet

Projet de modification des limites territoriales de Mont Lozère et Goulet en vue d'ériger le territoire de l'ancienne commune de Bagnols les Bains en commune séparée.

LEXIQUE

1 - Données financières

Population INSEE :

Population totale de la commune authentifiée par décret et par les services de l'INSEE lors du recensement de la population légale.

Population DGF :

Population INSEE + résidences secondaires + places de caravanes.

Dotation globale de fonctionnement (DGF) :

Elle constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales. Fixée chaque année par la loi de finances, elle est globale et libre d'emploi.

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbain et de cohésion sociale (DSU), la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation nationale de péré

DGF/habitant :

Rapport entre le montant de DGF et la population DGF

DGF/Recettes réelle de fonctionnement :

Rapport entre le montant de DGF et les charges réelles de fonctionnement.

Potentiel fiscal des 4 taxes :

Il est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes (TH, TFB, TFNB, CFE) si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes. Indicateur de richesse, il permet d'apprécier les ressources fiscales d'emploi que peut mobiliser une commune.

Potentiel fiscal 4 taxes/habitant :

Rapport entre le potentiel fiscal des 4 taxes et la population DGF.

Potentiel financier :

Indicateur de richesse, il est égal au potentiel fiscal des 4 taxes majoré de la dotation forfaitaire (composante de la DGF basée principalement sur les critères de la population et de la superficie).

2 - Indicateurs financiers :

Recettes réelles de fonctionnement :

Elles correspondent au total des recettes de la balance générale en section de fonctionnement ayant donné lieu à un encaissement.

dépenses réelles de fonctionnement :

Elles correspondent au total des dépenses de la balance générale en section de fonctionnement ayant donné lieu à un décaissement.

Épargne brute :

cet indicateur mesure l'excédent de fonctionnement pouvant être consacré au financement de l'investissement (remboursement de la dette, dépenses d'équipement) (différence entre les produits réels et les charges de fonctionnement).

Taux d'épargne brute :

Cet indicateur mesure la part de l'excédent de fonctionnement pouvant être consacré au financement de l'investissement (remboursement de la dette, dépenses d'équipement) rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement).

Taux d'endettement :

cet indicateur mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse (rapport entre l'encours de la dette au 31 décembre et les recettes réelles de fonctionnement).

Capacité de désendettement (en années) :

Cet indicateur mesure la durée (théorique) en nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette par affectation en totalité de l'épargne brute annuelle (rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute).

Fonds de roulement :

Il est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation). le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.